

Projet d'arrêté portant réglementation du survol motorisé et des déposes en hélicoptère en cœur du Parc national de La Réunion

Réponse à la consultation publique <https://formulaire.ofb.fr/consultation-publique-reglementation-survol-parc-national-de-la-reunion-1654684069>

À PROPOS DES DRONES...

Le maintien de l'autorisation de faire du drone presque de partout, est la surprise de cette proposition du Parc-national après nombre d'alertes, surtout sans mention du caractère intrusif des drones préjudiciables à la faune, leur impact territorial sur l'unique rapace endémique, le papangue et dans le contexte de violation de ces espaces plus que quotidienne. Avec la sur-fréquentation des abords du Parc, la surpopulation urbaine voisine (la Réunion avec ses 350 hab/km² est encore plus densément peuplée que le Japon), la pression de la présence humaine, la tentation inspirée par les lieux, tout concorde pour augmenter la pression exercée par les drones qui vont précisément là troubler la quiétude des lieux où la difficulté d'accès empêchait les intrusions répétées dans les espaces de nature riverains, ce qui est contre le caractère du Parc. Dans un Parc National, la faune devrait être préservée des dérangements où quelle soit.

Avec les drones, il y a la théorie et la pratique: en pratique, les drones ne s'éloignent pas et se limitent à 120m d'altitude. **Dans la pratique, ils parcourent des kilomètres et volent "là où c'est permis de voler" et "là où il ne dérange personne" (là où leur application de drone ne bloque pas leur drone autour d'un aéroport ou d'une prison, là où on n'a pas colorié en rouge la carte sur géoportail)** systématiquement en s'éloignant bien plus loin que la distance qui leur permettrait le contact visuel avec leur drone, pilotant avec l'image transmise. Dérangeant alors la faune très loin dans des zones inaccessibles ou dérangeant des humains qui se sont réfugiés dans des lieux retirés, sans forcément s'en rendre compte. Ici, on n'est pas dans l'événementiel, cela se produit plusieurs fois par jour. **C'est trop facile, la tentation est trop grande, et trop de monde est équipé. C'est pour cette raison qu'une interdiction générale est URGENTE au moins dans le Parc National, ainsi que les Espaces Naturels Sensibles où nichent le chakouat et les papangues également impactés dans l'aire d'adhésion. On dirait que le Conseil scientifique du Parc n'évoquant QUE le problème de nuisance-sonore et QUE l'impact humain sur ce plan a ignoré l'aspect intrusif dans les forêts de piémont, les forêts de nuages, sur passereaux-endémiques et toute cette nature en dehors des Pétrels et des Tuit-tuit médiatiques, et qu'il ignore aussi la performance des drones (30mn de vol, 5km voire plus de portée de la radio-commande, prix abordable, 250 grammes pour profiter d'un vide réglementaire) qui peuvent impacter une dizaine de kilomètres-carrés en un seul vol!!!**

Dans les forêts de piémont de Cilaos, on a actuellement, depuis 2019, plusieurs drones par jour, particulièrement entre la Roche-Merveilleuse et le pied du Piton-des-Neiges ou le long du Coteau Kervegen, vers Fleurs-Jaunes, et autres endroits tentants qu'on peut atteindre par drone en décollant d'un peu n'importe où même depuis l'extérieur du Parc : à ma connaissance, beaucoup partent du Belvédère de la Roche-Merveilleuse et du point de vue de la Découverte, certains partent de plus loin: de Cilaos centre, de la Route de Bras-Sec près de sentier Kervegen, du séminaire ou de la ZAC, jusqu'à faire tout le tour des forêts de remparts de Fleurs-Jaunes à Gueule-Rouge entre l'altitude de 1000m à 1800m principalement. Paradoxalement, il est plus même facile de survoler les reliefs encaissés en partant de loin, car le recul permet à la radio-commande d'être dégagée du relief et d'atteindre les ravines, les cascades et les bassins : les drones qui survolent de près le relief et la forêt sur une vaste zone viennent souvent de loin.

ATTENTION aspect trompeur: La nuisance n'est pas flagrante sur les sites touristiques où quelques drones par jour ne s'entendent quasiment pas si le droniste fait attention de se tenir à l'écart des gens, alors que le drone va déranger avec plus d'insistance les zones tranquilles et peu accessibles qui ne peuvent plus compter sur la protection du relief ou de la végétation pour échapper à la pression du tourisme, alors qu'elles devraient être épargnées. Là où le drone dérange, c'est là où il est très désagréable d'être dérangé non pas seulement par du bruit, mais l'intrusion, **dans des endroits cachés, isolés, intimes, ou la faune ne peut plus se sentir chez elle.**

La fréquence des drones a carrément centuplé en moins de 5 ans, on a maintenant plusieurs drones par jour au lieu de 1 seul par mois ; un papangue ne peut quasiment plus expérimenter une seule journée sans violations de son territoire ; on ne peut plus se poser une demi-journée dans une forêt de piémont ou de rempart de Cilaos sans entendre un drone passer tout près !

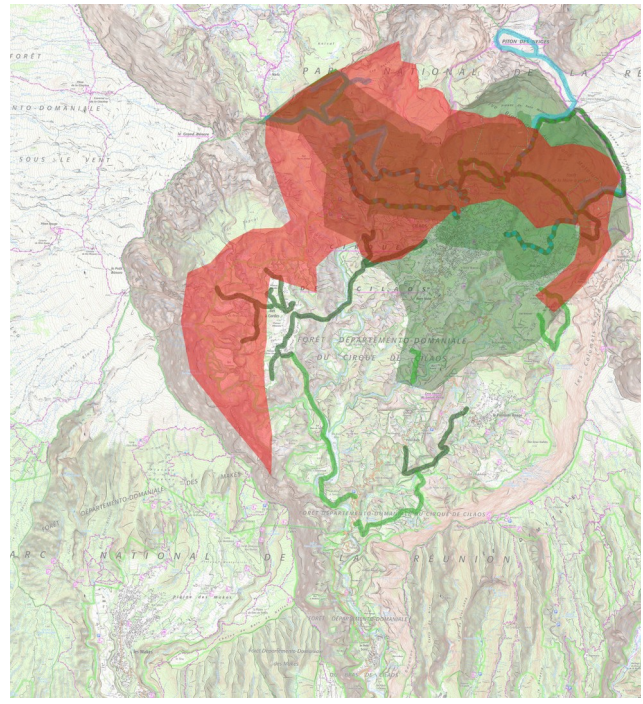
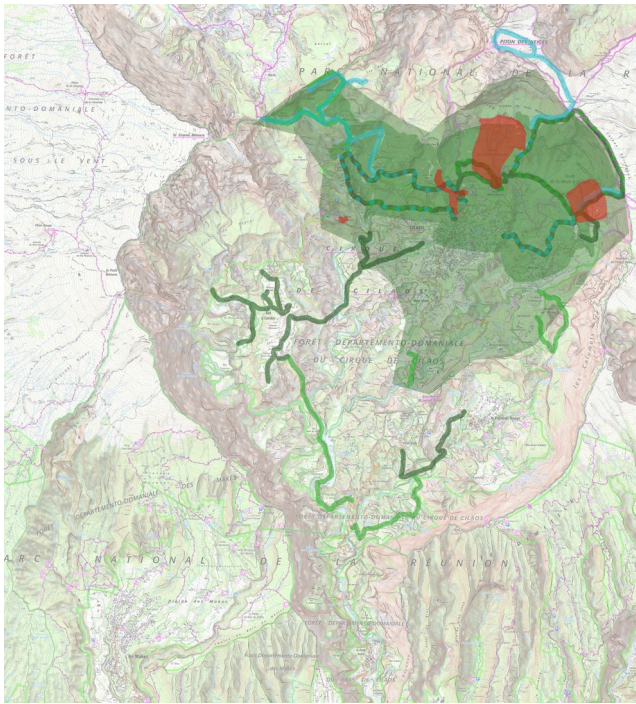
Les gens qui s'équipent d'un drone de 250g ne sont pas obligés de connaître les règles puisqu'ils ne passent pas de permis, ne déclarent pas le drone à la DGAC, et qu'en plus la réglementation ne considérant que la sécurité des humains reste permissive concernant les espaces naturels. Ils savent tout juste qu'il faut éviter de survoler les gens pour la sécurité. Police et Gendarmerie n'ont aucun recours contre les drones qui survolent sans cesse la forêt et troublent le calme de la nature "là où il y a personne". Vu qu'il est difficile de les contrôler, si en plus c'est permis c'est une hémorragie : on encourage alors l'excès, et c'est qui se produit déjà dans les Cirques de La Réunion où le relief et la beauté vu du ciel sont la tentation maximale.

Autoriser le drone DANS le Parc favorise le succès des drones DANS et HORS Parc au fur et à mesure que les gens s'en équipent. Une interdiction posée dans une Zone-naturelle remarquable mais hors Parc passerait difficilement pour cohérente. Ce qui s'est passé il y a 30 ans avec les Hélicos et ULM est en passe de se reproduire avec les drones qui deviennent populaires : il faudra tolérer une nuisance installée de plus devenue lobby et considérée comme "patrimoine culturel" !

Si on considère que le Parc vu du ciel est un "incontournable", il est techniquement possible de visionner des images de cinémas de bonne qualité et de découpler la nuisance. Donner des ailes à tous, ou à seulement une minorité de touristes est incompatible avec la quiétude des lieux et le caractère d'un Parc National ou faune et humains présents devraient accéder à la tranquillité sans nuisances et sans dérangements, trouver la paix et l'intimité dans des lieux calmes.

À PROPOS DES AÉRONEFS MOTORISÉS DE TOURISME...

Concernant la tranquillité acoustique du Parc, en dehors de 3 buts lointains de grande randonnée que sont les sommets du Grand Bénare, Piton des Neiges, Roche Écrite exclus des survols, la vie quotidienne des riverains, leur accès à la nature au quotidien, les promenades accessibles à la plupart des touristes et les grandes randonnées resteront gâchés. Même pour aller aux sommets préservés des survols il faudra toujours subir le vacarme des ballets d'aéronefs des heures durant toute l'approche. Vu qu'on considère dans cette proposition que la possibilité de survoler le parc doit perdurer par ce qu'elle était présente avant le Parc et que le Parc est beau vu du ciel, c'est comme si on avait une rue piétonne qu'on maintient accessible aux automobilistes... c'est incompatible avec la quiétude et l'acoustique des lieux, on ne peut pas avoir un terrain d'aviation beau vu du ciel en même temps qu'un espace naturel offrant la quiétude dans les cirques, pitons et rempart simultanément, le dérangement acoustique gâchant tout en bas. En vérité on ne verra quasiment pas de différence, car ces interdictions étaient déjà en vigueur 6 mois par an depuis 2015, et leur effets se remarquaient même pas ! La possibilité de ressourcement reste limitée aux seules après-midis nuageuses quand les aéronefs ne forcent pas le passage entre les nuages ou au dessus et qu'on échappe aux vols rapprochés des drones qui eux, sont peu dérangés par une couche nuageuse. **La quasi-totalité des zones-riveraines du Parc, les sentiers et toutes les forêts, exceptée celle de la Roche-Écrite, restent exposées au survol potentiel sans limite en nombre et en durée, puisque la question des horaires et du cumul potentiel des survols en zone-tolérée n'est toujours pas abordée, en plus de des drones trop toléré**, comme si ils n'étaient pas assez nombreux. **L'impact-sonore reste potentiellement généralisé à toute heure de la journée, même pour des trajectoires de vol qui éviteraient totalement le Parc-national mais entrent dans les Cirques, puisque le son se propage et que les lieux résonnent.** Le problème de pollution-sonore se pose de toute façon pour les trajectoires de vol à plus de 1000m au-dessus du sol, vu comment le vacarme d'aéronef très haut, souvent de simples ULM véritablement 1000m plus haut, s'entend encore si bien d'en bas dans ces espaces !



Zones de contacts-humains privilégiés avec la nature et zones dérangées par les drones (intrusifs).

Notez que le son des aéronefs se propage: les déposes pour les pique-niques de Parc-à-Dennemont ou les routes aériennes le long du Bras Rouge impactent également également ces zones "de loin".

En vert foncé : les sentiers parcourus surtout par les personnes sans voiture (qui partent de chez elles ou d'un gîte où elles séjournent).

En bleu : les sentiers parcourus par les personnes qui se lèvent à l'aube et qui se trouvent alors là en milieu de matinée, ou de journée.

En vert : là où se concentre la sensibilité humaine, où sont présents des habitants, des touristes en extérieur (zone d'impact maximale des survols, même très haut au-dessus).

En vert un peu plus marqué : là où la sensibilité est maximale, surtout entre 10h et 16h. Quand en plus on survole les lieux tard le matin voire vers midi et après, cela impacte tout le monde en plus des randonneurs lève-tôt...

En rouge : là où vont déjà **plusieurs fois par jour** des drones (départ Roche-Merveilleuse et Accro-branche), et à droite, là où c'est accessible aux drones et potentiellement tout autant visité (et difficile à constater), sans aucune difficulté technique, où se pratique d'ailleurs le FPV-racer et le drone "itinérant" au départ des zones dégagées à l'écart. Les drones les plus populaires ont 30mn d'autonomie et 5km de portée, peuvent grimper de +500m, descendre et remonter de plus de 1000m, partant de 1200 à 1300m d'altitude, ils peuvent explorer tout ce qui se trouve de 400m à 1700m d'altitude depuis les routes élevées du Cirque, partant de "la Découverte", ils peuvent explorer de 1000 à 2300m d'altitude, couvrant ainsi la quasi-totalité du rempart Kervegen et accédant au survol du Bonnet-de-Prêtre.

Remarques additionnelles :

Les drones obtiennent des performances de vol multipliées par l'autonomie et l'usage d'un nouveau protocole-radio qui porte considérablement plus loin : en ayant eu un en ma possession et étant radio-amateur pour comprendre les possibilités de la partie radio en fonction du choix de lieu de télépilotage, je sais de quoi je parle. Ces drones ont des cartes-internes d'exclusion de survol, mais qui ne fonctionnent que pour les prisons et les aéroports et les dronistes, sachant bien qu'il explosent la réglementation réelle se fient par contre aux cartes de drone-spot et de géoportail pour savoir où voler: sont visibles en général les couloirs de vol des ULM, les aéroports, quelques stades, les espaces de quiétude demandés par des riverains... etc. Le Parc National de la Réunion, zone "blanche" est la tentation maximale, tant qu'il n'est pas en rouge sur géoportail comme pour les autres, Parc ainsi que les Espaces Naturels Sensible.

On ne peut pas considérer que le Parc est le seul endroit où la nature doit être préservée : concernant l'accès à la nature et tranquillité, les espaces de la Roche-Merveilleuse et les forêts du Grand Matarum méritent un égard, car aussi fort impactés par les drones qui alternent vue des cascades et panoramas sur la ville en frôlant les forêts. Dans et hors Parc, le Papangue a de nombreux territoires et fréquente des zones centrales du Cirque de Cilaos, les papangue semblent avoir presque déserté le plateau du Matarum, de la tête de Lion à Coteau Kervegen qui est devenu un couloir aérien de drones volant à quelques mètres du sommet des arbres.

Le Greenwashing du Pétrel et Tuit-tuit mène à se focaliser sur ces espèces faciles à préserver tout en claironnant de la pseudo volonté écologique étant donné que leurs aires de répartition sont petites, déjà "naturellement" en dehors des espaces fréquentés par les aéronefs et facilement évitable sans changer plus: Éviter de passer juste au dessus d'un sommet est déjà la trajectoire "par défaut" des aéronefs qui visitent les 3 cirques et le volcan pour économiser du carburant et le flanc nord de la Roche Écrite est déjà en dehors des circuits de visites axés sur les 3 cirques et le volcan, remparts et cascades. Il est bien plus contraignant de ménager ainsi que les habitants, comme si elles n'existaient pas : les Papangues, rapaces-endémiques qui ne sont que 150 à 200 couples au monde, qui se raréfient, les Oiseaux-la-vierge qui se raréfient aussi, extrêmement (chute de moitié des population en quelques années !), totalement inféodés aux forêts, choisi comme mascotte des "Espace Naturels Sensibles" car représentant lui même cette "sensibilité", et les autres passereaux encore "abondants" d'une Réunion en cours de dénaturation massive deviennent peu présents, peu à peu ne font plus le paysage et l'ambiance. Dans ce Parc National, on devrait entendre encore majoritairement des oiseaux de la Réunion, pas quasiment plus que des espèces exotiques importées.

L'écologie de la nature, la faune telle qu'Hirondelles, Chakouats, Merles-péi, ne peut se contenter de seulement le Parc : leurs zones d'accès à la nourriture se trouvent aussi en dehors des limites, surtout à Cilaos où la faune fait la navette entre les zones de basse altitude et les hautes en franchissant la limite du Parc qui suit grossièrement l'altitude 1200m. C'est particulièrement le cas pour les cours d'eau d'ailleurs sévèrement endommagés par la pratique du canyoning (destruction de la microfaune des toboggans et des flaques), et le Papangue niche et se ravitaille aussi bien en-dehors qu'au-dedans du Parc, exigeant 10km carré de territoire par couple.

Enfin, le Cirque de Cilaos, grande caisse de résonance, est un tout indissociable : Hélicos et ULM impacteront gravement tout l'ensemble dès lors qu'ils sont entrés dans le Cirque où qu'ils volent ; concentrer le trafic sur une route-aérienne qui entre dans le Cirque en évitant le cœur du Parc, **ne protégera pas le Parc de la pollution sonore** et pouvoir visiter carrément le Parc en Aéronefs le transforme en concentrateur de nuisances pour les riverains sur les trajets des vols. La permissivité accordée aux drones donne à tous la possibilité de découvrir du ciel cette nature, au prix de rendre

les humains aussi envahissants et intrusifs que "les mouches", qui explosent alors toutes les frontières naturelles et ne laissent plus aucune zone de répit à la nature.

D'autres problèmes graves sont récurrents à Cilaos comme l'usage des canons-à-gaz (soit disant "effaroucheurs" d'oiseaux) pour la culture de la lentille. Ils devraient être utilisés 6 coups par jour durant 10 jours maximum, mais le sont à la place jusqu'à 30 coups par heure pendant plusieurs mois ! L'alternative est facile : système mécanique pour actionner des clochettes et bouger des ficelles. Recourir à un moyen aussi peu efficace par rapport aux dégâts collatéraux, est une insulte au Parc, vu que cela se pratique dans son aire d'adhésion.

Notons aussi, depuis 2022, l'allumage des lumières toute la nuit "parce que les nouvelles lampes sont aux normes et consomment moins", alors qu'avant étaient éteintes de 23h à 4h. Elles devraient être éteintes chaque nuit de 23h à 5h comme en métropole, et les batraciens comme les chauves-souris en pâtissent, seraient bien plus présents, tellement moindre aujourd'hui.

La disparition fulgurante des Batraciens et des Oiseaux-la-vierge à Cilaos depuis 2017, ne devrait pas échapper aux scientifiques. Depuis 2016, le Tourisme-aérien a étendu son emprise en augmentant surtout son emprise temporelle, se sont généralisés les Hélicoptères de type H130 provoquant bien plus de vibrations que les anciens, la culture de la lentille est devenue plus intensive, s'est généralisé l'usage du canon "effaroucheur".

Jean Thévenet, 40 Rte du Bras-des-Étangs 97413 CILAOS, **0692.05.88.11**